



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rés
Mo
be



12128908

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

le 11-07-2012
Greffe

N° d'entreprise : 0407.753.554

Dénomination

(en entier) : **Société Royale des Fanfares d'Ohey**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue de l'Harmonie - 5350 Ohey

Objet de l'acte : Nomination des administrateurs

Conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL modifiée par la loi du 2 mai 2002 et ses arrêtés royaux d'exécution, l'assemblée générale du 2 juin 2012 de la Société Royale des Fanfares d'Ohey (ASBL) portant le numéro 0407.753.554 à la banque carrefour des entreprises, a convenu, en application des articles 7 et 8 des statuts de la société, de confirmer comme administrateurs les personnes suivantes :

Président : Félix Gérardon

Vice-président : Alain De Bouw

Secrétaire : Alexandre Depaye

Trésorier : Marcel Abraham

André Abraham

Jacques De Bouw

Albert Franchimont

Marcel Galer

Marilyn Lambotte

Berthe Milquet

et de nommer en outre administrateur :

Antoine Bertrand

Aurélie Bruck

Amaury De Bouw

Bastien De Buyser

Gary Rodric

L'assemblée générale a également pris acte de la démission des administrateurs suivants :

Marie-France Bourguignon

Maxime Rappe

Olivier Vandendriessche

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature